

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DASES 396G** Subvention à l'association Turbulences (11e) pour le transfert de son ESAT/SAS au 12 bd de Reims (17e).

**Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association Turbulences !

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission ;

Délibéré

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention pluriannuelle avec l'association Turbulences ! située 102 boulevard Voltaire – 75011 PARIS, (tiers : D07128) qui fixe le montant de la subvention d'investissement à 100.000 euros au titre de l'année 2011 pour financer les travaux d'aménagement du terrain et les investissements nouveaux liés au transfert de son ESAT/SAS au 12 bd de Reims (17e).

Article 2 : La subvention allouée est nette et forfaitaire. Elle sera rapportée si l'opération pour laquelle elle est attribuée n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de deux ans à compter de la signature de la convention.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, rubrique 52, nature 2042, ligne DE34004 du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2011 et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.